

D 121223-16

**DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 -----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT**

**Séance du 12 décembre 2023**

Sur convocation en date du 6 décembre 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 12 décembre 2023 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
DAVID Magalie	SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine
BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël	

Étaient excusés :

Alexis MORAND a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE  
 Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Jean-Luc CHEVILLARD

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AH 355**

Entendu le rapport de M. Patrice JANODY, Adjoint au Maire délégué à la voirie et aux réseaux

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 fixant les nouveaux seuils réglementaires de consultation des Domaines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques (service France Domaine) estimant la valeur vénale des parcelles en fonction du zonage du PLU soit 18 €/m<sup>2</sup> en zone AU

Les travaux de construction du lotissement du Domaine des Passereaux sont en cours de réalisation à Champ de Viriat.

A cette occasion, il est possible de prolonger la piste cyclable de la Route de Bourg sur 167 ml. Cela nécessite le déplacement d'une partie du mur de la propriété et des logettes ainsi que l'acquisition de la parcelle AH 355 appartenant à M. Landry Robin.

Cette acquisition foncière concerne une surface d'environ 50m<sup>2</sup> correspondant à une largeur d'environ 2m sur 27ml de la parcelle AH 355 située au Champ de Viriat.

Compte tenu du projet de document d'arpentage, le tableau de l'acquisition à opérer s'établit de la manière suivante :

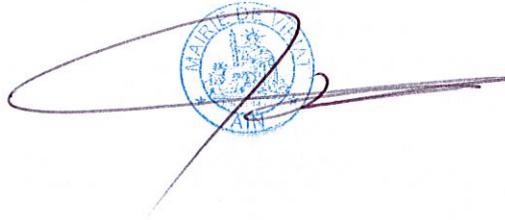
PARCELLES CADASTRALES	PROPRIETAIRE (de la parcelle)	EMPRISE (en m <sup>2</sup> )	Montant de L'acquisition	ZONAGE AU PLU
AH 355	LANDRY ROBIN	50	900€	AU

D 121223-16

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle AH355 auprès de M. Landry ROBIN une emprise de 50 m<sup>2</sup> pour un montant total de 900 € permettant de prolonger la piste cyclable sécurisée de la Route de Bourg
- autoriser M. le Maire à signer l'acte administratif de vente avec le propriétaire de la parcelle concernée citées ci-dessus, tout en précisant que les frais d'actes et de bornage seront à la charge de la commune.

LE MAIRE,  
Bernard PERRET

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VIGNACOURT' and a central emblem. The signature is a cursive, somewhat stylized name that appears to be 'Bernard Perret'.